Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Père fantôme

Par lilimadyson

Bonjour.

J'élève seule mon fils depuis sa naissance (7 ans). Le géniteur l'a reconnu à l'âge de 10 mois car j'étais en couple et ne voulait pas que mon compagnon le fasse (il n'en a jamais été question). Il ne s'occupe pas de mon fils. Ça fait plus de 3 ans qu'il ne l'a pas vu ni demander à le voir. Il se contente d'un email le jour de son anniversaire pour lui dire à quel point il l'aime.

Et là, la s?ur du géniteur m'a contacté va Facebook pour avoir des nouvelles et des photos récentes. Est-ce que je dois le faire ou est ce que j'ai le droit de lui répondre que je n'envoie pas de photos à des inconnus ?

Je précise que je ne l'ai jamais vu donc je lui ai dit que je n'envoie pas de photos aux inconnus. Elle insiste en disant que ce n'est pas une inconnue mais sa tata...

Comment rester dans mon bon droit ?
Je trouve facile de ne pas se préoccuper du bien être d'un enfant mais de vouloir des photos.

Merci de votre aide